



Déclaration FSU-SNUipp au CSE du 29 janvier 2026

Monsieur le ministre,

Si l'on s'en tient aux actes, et non pas aux paroles, vous ne nous souhaitez visiblement pas une bonne année, à nous professeurs et personnels des écoles, pas plus qu'à nos élèves.

Tout d'abord, si 68 écoles avec un IPS inférieur à 90 se voient proposer quelques aides, il s'agit non pas d'un classement en Education prioritaire, ce que rien ne vous empêchait de réaliser au titre des ajustements réguliers, mais d'un contrat à signer. L'attribution d'un enseignant surnuméraire dépendra d'un projet à rédiger, et non pas des besoins de l'école. Par ailleurs, les écoles maternelle n'en bénéficieront pas du tout, qu'importe si les situations d'inclusion très complexes et pour certaines si douloureuses, sont nombreuses en maternelle.

En développant d'un côté des TER (territoires éducatifs ruraux), d'un autre côté des cités éducatives dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), vous choisissez de traiter séparément les écoles rurales et les écoles urbaines, en tournant le dos aux critères sociaux. Sous prétexte d'une attention particulière portée aux spécificités locales, en bloquant pour 2 années encore une carte et une politique nationales d'Education prioritaire à l'arrêt depuis 2019, vous renoncez à une prise en compte des critères sociaux sur l'ensemble du territoire de manière juste et équitable. Et la contractualisation de quelques moyens supplémentaires vous permet d'afficher une attention portée à quelques situations.

Nous savons cependant combien d'écoles ne dépassent pas 90 d'IPS tout en n'étant pas classées en Education prioritaire. Il y en a 2200. Pour renouer avec une véritable politique nationale basée sur des critères socio-scolaires solides et concertés, avec une politique de lutte contre les inégalités scolaires (si fortement corrélées, en France, aux inégalités sociales), nous vous demandons de classer sans attendre ces 68 écoles. Et d'ouvrir maintenant les discussions pour une nouvelle carte d'éducation prioritaire. De la même manière, nous vous demandons de ne pas fermer d'écoles rurales, car l'école reste trop souvent le dernier service public et un des meilleurs leviers d'attractivité. La prise en compte des critères socio-scolaires n'empêche en rien de soutenir les écoles rurales.

Concernant la baisse démographique, dont nous vous disions à la fin 2025 à quel point elle pouvait être une occasion historique pour que l'école aille mieux, les prévisions de suppressions sont tombées au CSAMEN. Même si un recul a été opéré suite aux alertes de la FSU et face aux réactions des représentants des personnels, les objectifs sont clairs. Prenons la seule académie de Lille, qui doit subir dans cette première version de la carte scolaire, 265 suppressions de postes... Connaissez-vous la situation sociale dans le Nord et le Pas-de-Calais ? Savez-vous que les enfants pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) y sont très nombreux et non comptabilisés à travers les IPS des écoles ? Mais nous savons bien pourquoi un tel traitement. Parce que c'est une académie qui, avec ses 385 722 élèves est, pour vous, un « réservoir de postes ». C'est cela votre critère.

Alors permettez-nous de vous rappeler deux chiffres, mis en avant par l'Institut des politiques publiques (IPP) : 1 euro d'économisé sur l'école, ce sont à termes 9 euros nets de perdus sur le plan économique, car l'investissement en éducation a un très fort bénéfice social, parfaitement documenté. C'est pourquoi il faut maintenir les postes, tous les postes. Travailler en concertation avec les représentants des personnels pour l'utilisation de ces moyens dégagés : baisse des effectifs, remplacement, Plus-de-maîtres-que-de-classes, formation choisie, baisse du temps de travail des PE, les pistes ne manquent pas.

Et enfin, il est temps d'arrêter votre politique de pilotage pédagogique délétère. Nos collègues n'en peuvent plus des « résidences pédagogiques » et autres formations imposées sur les sempiternels « fondamentaux ». Ce pilotage par les indicateurs abîme le métier, sur lequel vous faites pourtant des déclarations qui nous interrogent.

Non, les références scientifiques sur lesquelles la hiérarchie s'appuie pour imposer méthodes et contenus ne sont pas des références fiables. Certaines recherches invoquées pour imposer des modalités d'enseignement n'ont même pas pu être publiées dans des revues scientifiques. Si le ministère voulait vraiment s'appuyer sur la science, il s'appuierait sur les travaux du CNET et son réseau de 500 chercheurs, sur les conférences de consensus tellement plus fiables que les contestables guides de toutes les couleurs, maintenant transformés en programmes. Rien ne sert d'idéaliser la lecture et la littérature, si les programmes et les méthodes imposées empêchent les élèves les plus éloignés de la culture écrite, d'y entrer et de s'en saisir.

Alors en 2026, reconnaissez que ce pilotage n'a en rien permis de mieux faire réussir les enfants qui ont le plus besoin de l'école pour apprendre. Faites cesser les injonctions et la mise au pas pour lesquelles les directrices et directeurs d'école sont instrumentalisés. Respectez le métier enseignant, respectez la fonction de direction, de formateur-trice, d'enseignant-e spécialisé-e, de remplaçant-e...

Il n'est pas trop tard : permettez-nous réellement de passer une bonne année 2026.

Le Secrétariat Général